Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 01 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_17-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RELEVE DE LA DECISION N° 2021 09 17

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 25 novembre 2021
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Demande de subvention de l'association Terre Attitude Vendée auprès de la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Agriculture 2022

« Terre Attitude Vendée » est une association loi 1901 dont les membres sont adhérents à la structure syndicale départementale « les Jeunes Agriculteurs de Vendée ». Cette association a pour but la communication grand public, la coordination avec le canton organisateur et la gestion administrative et comptable de la Fête de l'Agriculture.
« Les Jeunes Agriculteurs » est un syndicat professionnel agricole dont les adhérents sont des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Il est représenté sur l'ensemble du territoire français par 14 structures régionales et 95 structures départementales dont « les Jeunes Agriculteurs de Vendée ».

Opération :

La Fête de l'Agriculture est une manifestation agricole organisée en plein air sur un site d'environ 70 hectares. Elle accueille sur 3 jours entre 40 000 et 50 000 visiteurs.

Cet événement a pour objectif de :

- communiquer de manière positive sur l'agriculture auprès du grand public via des animations créant du lien entre consommateurs et agriculteurs ;
- valoriser les productions locales, près de 5 000 repas à base de produits locaux sont servis chaque année ;
- susciter des vocations ou de l'intérêt pour les métiers de l'agriculture ;
- fédérer un réseau de jeunes agriculteurs et mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet événementiel.

Chaque année, des structures locales des Jeunes Agriculteurs se portent candidates pour être organisatrices de la Fête de l'Agriculture. Les Jeunes Agriculteurs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, du Pays de la Mothe et des Sables d'Agglo ont été choisis pour organiser la 37ème Fête de l'Agriculture via l'association « Terre Attitude Vendée ». Cette dernière aura lieu du 19 août au 21 août 2022 au lieu-dit la Guillemandière à Saint Georges de Pointindoux.

Le thème de la 37ème Fête de l'Agriculture est : « Entre vous et nous, nos liens se cultivent ». Son organisation mobilisera une cinquantaine de Jeunes Agriculteurs toute l'année et environ 800 bénévoles lors de l'événement.

Par courrier en date du 13 octobre 2021, « Terre Attitude Vendée » a sollicité le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour répondre à ses besoins :

- financiers (cf. ci-dessous) ;

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 01 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_17-DE

- matériels (mise à disposition d'équipements communaux et intercommunaux) ;
- humains (besoin en bénévoles) ;
- en communication (bulletins d'informations, réseaux sociaux...).

Eléments financiers :

Le budget prévisionnel de la Fête de l'Agriculture 2022 est le suivant :

DEPENSES (en HT)			RECETTES (en HT)		
Frais généraux administratifs et de fonctionnement	116 400,00 €	32,18%	Vente de produits, marchandises, prestations	220 900,00 €	61,07%
Frais de déplacement	12 000,00 €	3,32%	Etat	30 000,00 €	8,29%
Dépenses licences et assurances	19 200,00 €	5,31%	Département	15 000,00 €	4,15%
Loyer	82 000,00 €	22,67%	**Communautés de Communes**	**30 000,00 €**	**8,29%**
Entretien et réparation	2 200,00 €	0,61%	Sponsoring, partenaires privés	48 000,00 €	13,27%
Achat matériel et équipement	4 900,00 €	1,35%	Autres recettes	17 800,00 €	4,92%
Achat de produits, marchandises et prestations de service	125 000,00 €	34,56%			
TOTAL	**361 700,00 €**	**100,00%**	**TOTAL**	**361 700,00 €**	**100,00%**

La ligne « Communautés de Communes » du budget prévisionnel ci-dessus correspond au montant minimum que l'association souhaite atteindre pour l'organisation de l'événement.

« Terre Attitude Vendée » sollicite une aide de 30 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'organisation de la Fête de l'Agriculture 2022. L'association a également sollicité une aide auprès de la Communauté de Communes du Pays des Achards (20 000 €) et des Sables d'Olonne Agglomération (montant non connu).

Pour rappel, en 2016, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie avait octroyé une aide de 25 000 € pour l'organisation de l'événement « Les Terres de Jim » à Landevieille (Fête de l'Agriculture avec un rayonnement national).

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code rural et de la pêche maritime,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le BP 2021,
Considérant la demande de l'association « Terre Attitude Vendée » pour l'organisation de la 37ème édition de la Fête de l'Agriculture,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 01 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_17-DE

Article 1 : de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Terre Attitude Vendée » pour l'organisation de la 37ème édition de la Fête de l'Agriculture ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention de subvention.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021
- de l'affichage le : 01 DEC. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 01 DEC. 2021

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.